



Accès aux soins des Ultramarins

Une avancée qui conforte nos revendications !

COMMUNIQUÉ :

FO Justice – le 12 Juin 2026

FO Justice se félicite de l'adoption à l'unanimité, le 11 juin 2026, par l'Assemblée nationale, de la proposition de loi visant à garantir l'accès aux soins des Ultramarins sur l'ensemble du territoire national.

Cette avancée constitue une reconnaissance des difficultés rencontrées par de nombreux Ultramarins dans leur parcours de soins lorsqu'ils sont éloignés de leur territoire d'origine.

Elle vient conforter les revendications que notre organisation porte depuis de nombreuses années en faveur d'une véritable égalité d'accès à la santé et d'une meilleure prise en compte des réalités propres aux territoires ultramarins.

FO Justice souhaite attirer une attention particulière sur la situation des ressortissants des territoires du Pacifique, de Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna, dont l'éloignement géographique exceptionnel accentue les difficultés d'accès aux soins, les contraintes de déplacement et l'éloignement familial lors de parcours médicaux souvent complexes.

Cette réalité concerne également de nombreux personnels de l'administration pénitentiaire originaires de ces territoires et affectés dans l'Hexagone.

Ces agents sont régulièrement confrontés à des difficultés supplémentaires pour accéder à certains soins spécialisés, assurer un suivi médical adapté ou bénéficier de la présence de leurs proches lors d'épreuves de santé. Les distances considérables qui les séparent de leur territoire d'origine constituent une contrainte majeure qui doit être pleinement prise en compte.

Pour FO Justice, l'égalité réelle en matière de santé doit s'appliquer à tous les Ultramarins, qu'ils soient résidents de leurs territoires, étudiants, patients en mobilité ou fonctionnaires de l'État.

Les personnels pénitentiaires ultramarins, et plus particulièrement ceux issus des territoires du Pacifique, qui servent la République loin de leur terre natale, ne doivent pas être oubliés dans cette démarche de justice et d'égalité.

Si cette adoption marque une avancée importante, **FO Justice** restera particulièrement vigilante quant à sa mise en œuvre effective et continuera à défendre les droits des Ultramarins ainsi que la prise en compte de leurs spécificités dans les politiques publiques.

► **LA SANTÉ EST UN DROIT FONDAMENTAL !** Aucun Ultramarin ne doit être pénalisé en raison de son éloignement géographique, en particulier lorsque des milliers de kilomètres le séparent de son territoire, de sa famille et de ses repères.

Pour l'égalité réelle, la reconnaissance et le respect des droits des Ultramarins !